

# LA RÉFORME DU LYCÉE

Le nouveau lycée  
d'enseignement  
général et technologique

**Classe de seconde**

**Cycle terminal : classes de  
première et de terminale**

ministère  
éducation  
nationale





**Thème de la réforme**



**Objectifs de la réforme**



**Mesures proposées**

# ORIENTATION

## Une meilleure orientation

### Une véritable seconde de détermination

- Choix par l'élève de deux enseignements d'exploration de la voie générale et/ou technologique de 1h30 hebdomadaire dont un dans le domaine économique
- Ajustement des programmes pour bien prendre en compte le volet exploration
- Dans certaines disciplines, maintien de l'horaire actuel (LV3, langues de l'antiquité, EPS, arts appliqués et arts du cirque)

### Une meilleure information des élèves

- Mise en place dans le cadre de l'accompagnement personnalisé d'un temps consacré spécifiquement à l'orientation
- Découverte de milieux professionnels grâce à une offre de stages durant l'année scolaire
- Création de forums des métiers et des formations dans les établissements

## Des corrections de trajectoire facilitées

### Une première avec réorientation possible

- Mise en place en classe de première d'enseignements communs correspondant à 60 % de l'horaire total
- Des enseignements de spécialisation qui représentent 40 % de l'horaire total
- Un nombre limité d'enseignements à rattraper en cas de changement de série

# ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Chaque élève bénéficie de la seconde à la terminale  
de 2 heures d'accompagnement personnalisé incluses dans l'horaire-élève

## Un accompagnement adapté à l'élève

- De l'aide individualisée et/ou du perfectionnement ainsi que de l'apprentissage de méthodes de travail
- De l'apprentissage de l'autonomie par le biais de travaux de type TPE, les TPE étant par ailleurs maintenus à l'identique en classe de première
- Des temps consacrés au suivi du parcours de l'élève et à l'élaboration du projet d'orientation des élèves avec, par exemple, la découverte de milieux professionnels

## Réalisé par les enseignants

- Dans le cadre général défini pour l'établissement, l'équipe pédagogique met en œuvre les 2 heures d'accompagnement personnalisé
- Ce temps d'enseignement répond aux besoins des élèves et s'inscrit dans le cadre de l'année scolaire
- Les enseignants recevront dès le premier semestre 2010 une formation spécifique dédiée à l'utilisation de ce nouveau temps pédagogique

## Distinct des heures de cours

- L'accompagnement personnalisé est différent du face-à-face pédagogique classique
- En classe de seconde et de première l'accompagnement est organisé de manière transversale. En classe terminale, l'accompagnement s'appuie sur les enseignements spécifiques de la série

# INITIATIVE ET RESPONSABILITE

Les établissements disposent d'un volume d'heures-professeur pour mieux répondre aux besoins particuliers des élèves

## Des heures-élève et professeur inchangées

- Les heures permettant actuellement les dédoublements par discipline sont maintenues mais, sous réserve de la demi-heure d'ECJS qui reste individualisée, elles sont globalisées pour permettre la constitution de groupes à effectif réduit en fonction des besoins réels des élèves
- La répartition par l'équipe pédagogique des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation de salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places (labos de sciences, de langues...)

## Des objectifs pédagogiques définis au plus près des élèves

- Le conseil pédagogique définit un projet de cadre général d'utilisation des 2 heures d'accompagnement personnalisé et des heures globalisées pour la constitution des groupes à effectif réduit
- Ce projet est présenté par le chef d'établissement au conseil d'administration qui l'arrête
- L'accompagnement personnalisé et les groupes à effectif réduit sont mis en place par l'équipe pédagogique dans ce cadre général en fonction des besoins spécifiques des élèves

## Une utilisation la plus pertinente possible

- Les 2 heures d'accompagnement personnalisé et les heures globalisées permettant la constitution de groupes à effectif réduit sont utilisées en fonction des besoins réels des élèves
- Le projet pédagogique arrêté pour l'utilisation de ces heures peut prévoir un cadre autre qu'hebdomadaire

# REEQUILIBRAGE DES SERIES

Un rééquilibrage est opéré entre la voie générale et la voie technologique et, au sein de la voie générale, entre les différentes séries

## Le rééquilibrage entre les différentes séries

- Les deux voies ainsi que les séries actuelles sont maintenues
- Dans la voie générale, le tronc commun en classe de première permet la constitution de classes réunissant les élèves des différentes séries en vue de l'acquisition d'une culture commune ou de la mise en place de groupes de compétences en langue
- Le niveau en sciences en terminale S est conforté. Un enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain est introduit dans la série L. Dans les séries ES et L un nouveau programme d'histoire-géographie, plus tourné vers la préparation à l'enseignement supérieur, est mis en place en classe terminale
- Chaque série, par un jeu d'enseignements spécifiques au choix, constitue une voie d'accès à des filières d'excellence clairement identifiées

## Le rééquilibrage entre les différentes voies

- La découverte en classe de seconde de la voie technologique est favorisée
- Les enseignements généraux en première des voies générale et technologique sont rapprochés dans leurs contenus et leurs objectifs
- Les séries STI et STL sont renouvelées, les possibilités d'accès à des études supérieures de technicien supérieur ou d'ingénieur étant clairement réaffirmées

# APPRENTISSAGE DES LANGUES

Au terme de leur scolarité, les élèves doivent maîtriser deux ou trois langues de communication

## L'enseignement en groupes de compétences

- Durant toute la scolarité au lycée l'enseignement de langue est réalisé en groupes de compétences conformément au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)
- Les programmes et les horaires de langues de communication sont communs aux différentes séries
- Afin de faciliter l'enseignement par groupes de compétences, les horaires de LV1 – LV2 sont globalisés

## Le développement des DNL

- A chaque fois que cela est possible, un enseignement en langue étrangère est proposé aux élèves
- La reconnaissance des enseignants des disciplines non linguistiques (DNL) est affirmée
- Pour faciliter la pratique des langues étrangères, chaque établissement conclut un partenariat avec un ou plusieurs établissements étrangers

## La série L, série de l'excellence linguistique

- Pour les élèves de la série L, l'enseignement commun aux autres séries des langues vivantes est complété par une approche plus culturelle des langues avec un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère
- Les élèves de la série L qui le souhaitent apprennent trois langues vivantes

# SOUTIEN SCOLAIRE

Les élèves qui le souhaitent bénéficient de stages en cours d'année ou durant les vacances scolaires ainsi que d'un tutorat

## Des stages de remise à niveau et de correction de trajectoire

- Les élèves qui le souhaitent peuvent, sur proposition du conseil de classe, suivre durant l'année ou les vacances scolaires des stages de remise à niveau notamment afin d'éviter de redoubler
- De même des stages « passerelle » peuvent, sur proposition du conseil de classe, être offerts aux élèves qui souhaitent changer de série ou de voie
- Ces stages, d'une durée équivalente à deux semaines, ne sont pas imposés aux élèves. Ils sont assurés par les enseignants volontaires

## Un tutorat durant toute la scolarité au lycée

- Tout élève peut, durant toute sa scolarité au lycée, bénéficier d'un tutorat
- Le tutorat est assuré par des enseignants, dont les documentalistes, ou des CPE volontaires
- Chaque tuteur suit un même petit groupe d'élèves de la classe de seconde à la classe de terminale
- Le tuteur aide l'élève dans ses choix et crée une dynamique au sein du groupe. Il ne se substitue ni au professeur principal, ni au conseiller d'orientation-psychologue



# VIE LYCEEENNE

**Le lycée doit favoriser la responsabilisation des lycéens et faciliter l'accès à une nouvelle dimension culturelle au sein même des établissements**

## **Garantir les libertés des lycéens**

- Les textes relatifs aux différentes formes d'expression des lycéens sont réécrits pour prendre en compte l'évolution de leur place dans l'établissement
- La formation des délégués lycéens est renforcée pour leur permettre de mieux exercer leurs responsabilités et de renforcer leur pouvoir de proposition dans les différents conseils

## **Valoriser l'engagement des lycéens**

- L'engagement et le bénévolat des lycéens sont encouragés, qu'il s'agisse des responsabilités prises au lycée ou en dehors
- Cet engagement est valorisé dans le livret de compétences. Une aide à la rédaction de CV valorisant cet engagement, des partenariats avec des associations accueillant des lycéens ou encore la prise en considération des initiatives lycéennes dans le projet d'établissement sont également possibles

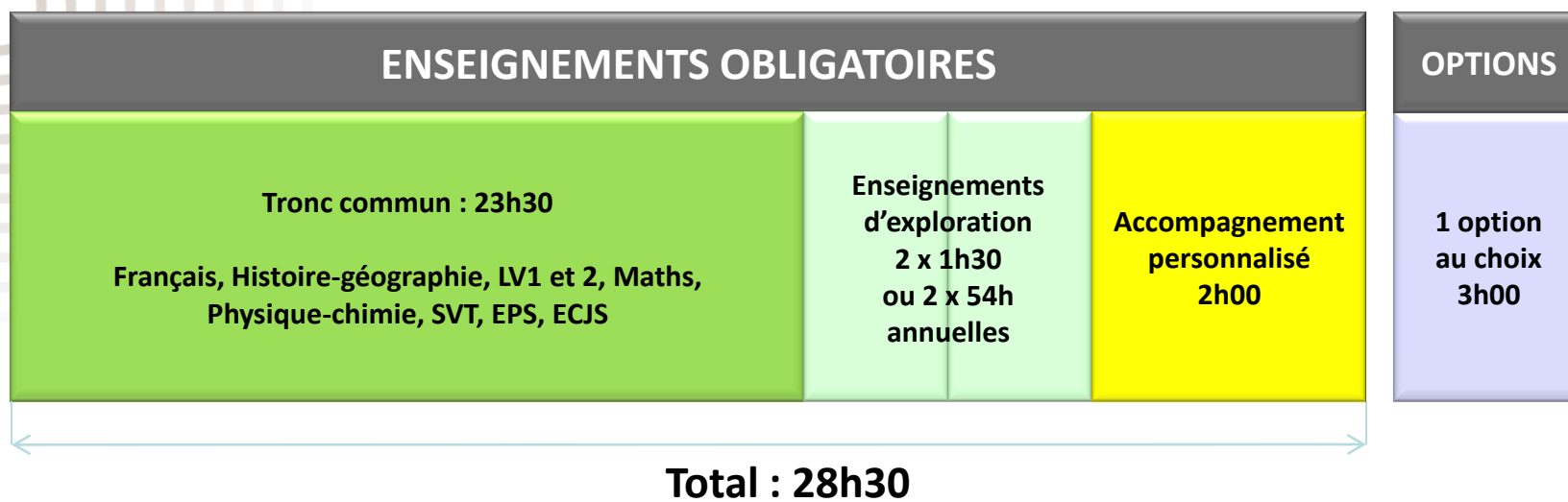
## **La culture, nouvelle dimension de la vie lycéenne**

- La vie culturelle au sein même des établissements est renforcée et un professeur « référent culture » désigné dans chaque lycée
- Un service de vidéo à la demande est mis en place dans tous les lycées. Les lycéens proposent eux-mêmes la programmation, préparent les séances, assurent la présentation du film choisi et animent les débats qui suivent la projection
- Des partenariats entre les lycées et les établissements culturels sont conclus



# La nouvelle classe de seconde

# La nouvelle classe de seconde



# LA GRILLE HORAIRE DE LA NOUVELLE CLASSE DE SECONDE

Enseignements	Horaires élève et professeur
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante 1	5 h 30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Enseignements d'exploration	2 x 54 h
<b>Horaire élève total</b>	<b>28 h 30</b>
Heures de groupe à effectif réduit dont 0 h 30 réservée pour l'ECJS	10 h 30
<b>Horaire professeur total</b>	<b>39 h</b>

# Un principe : les horaires-professeur par classe demeurent inchangés et sont garantis à l'établissement. Exemple de la classe de seconde :

Horaire-professeur actuel : **39h**

<b>Horaire-élève : 28h30</b>	ECJS 0h30	Français 0h30	LV1 et 2 1h30	Physique chimie 1h30	Enseignement de détermination (moyenne pondérée) 1h30	AI maths français 2h
		Maths 1h	Histoire géo 0h30	SVT 1h30		
Horaire de la classe : 28h30		Dédouplements ou modules : 10h30				

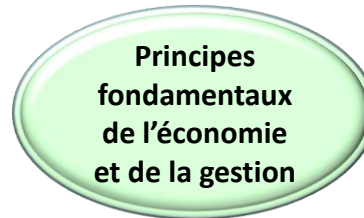
Horaire-professeur futur : **39h**

<b>Horaire-élève : 28h30</b>	ECJS 0h30	<b>Heures pour la constitution de groupes à effectif réduit : 10h</b>				
Horaire de la classe : 28h30		Groupes à effectif réduit : 10h30				

# Les enseignements d'exploration de la nouvelle classe de seconde

**2 x 54h annuelles (soit 2 x 1h30 hebdomadaire)**

- Un premier enseignement choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie



- Un second enseignement choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en choix 1

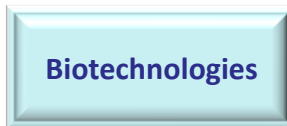


**Les cas particuliers :** - langue vivante 3 et langues de l'antiquité  
- enseignements technologiques  
- enseignements spécifiques

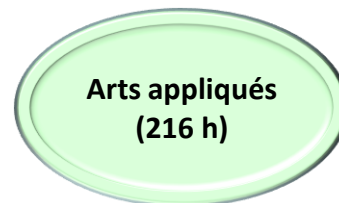
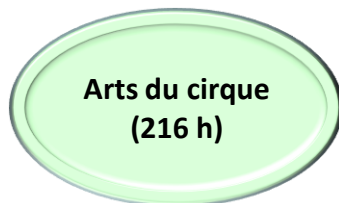
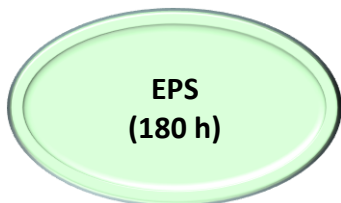
- L'élève peut choisir de remplacer le deuxième enseignement d'exploration de 54h par une de ces trois langues :



- L'élève peut également choisir deux enseignements d'exploration de 54h parmi les cinq enseignements d'exploration de la voie technologique en plus d'un enseignement d'économie :



- L'élève peut enfin choisir de remplacer les deux enseignements d'exploration de 54h par un de ces trois enseignements :



# Les options facultatives au lycée

**Un principe : le régime des options facultatives demeure inchangé**

**Les options proposées restent les mêmes qu'aujourd'hui :**

EPS  
3 h

LV 3  
3 h

Latin  
3 h

Grec ancien  
3 h

Arts  
3 h

**Les élèves peuvent comme actuellement choisir 1 option en classe de seconde et 1 ou 2 options en classe de première et de terminale**

**Une nouveauté : l'enseignement optionnel d'histoire géographie en terminale S**

**Les élèves de terminale S peuvent choisir un enseignement optionnel d'histoire-géographie**

**Le choix de cet enseignement optionnel laisse ouverte la possibilité de choisir en plus 1 ou 2 des options actuellement proposées**






# La rénovation de la voie technologique

# LA RENOVATION DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

- ❖ La vocation des séries de la voie technologique à conduire vers des études supérieures courtes (BTS, DUT...) ou longues (licence pro, diplôme d'ingénieur...) est réaffirmée
- ❖ L'étude d'une seconde langue vivante obligatoire est généralisée à toutes les séries
- ❖ Les séries STI (sciences et technologies de l'ingénieur) et STL (sciences et technologies de laboratoire) sont rénovées en profondeur, avec plus de polyvalence, dans la perspective d'élargir les perspectives de poursuite d'études dans le supérieur



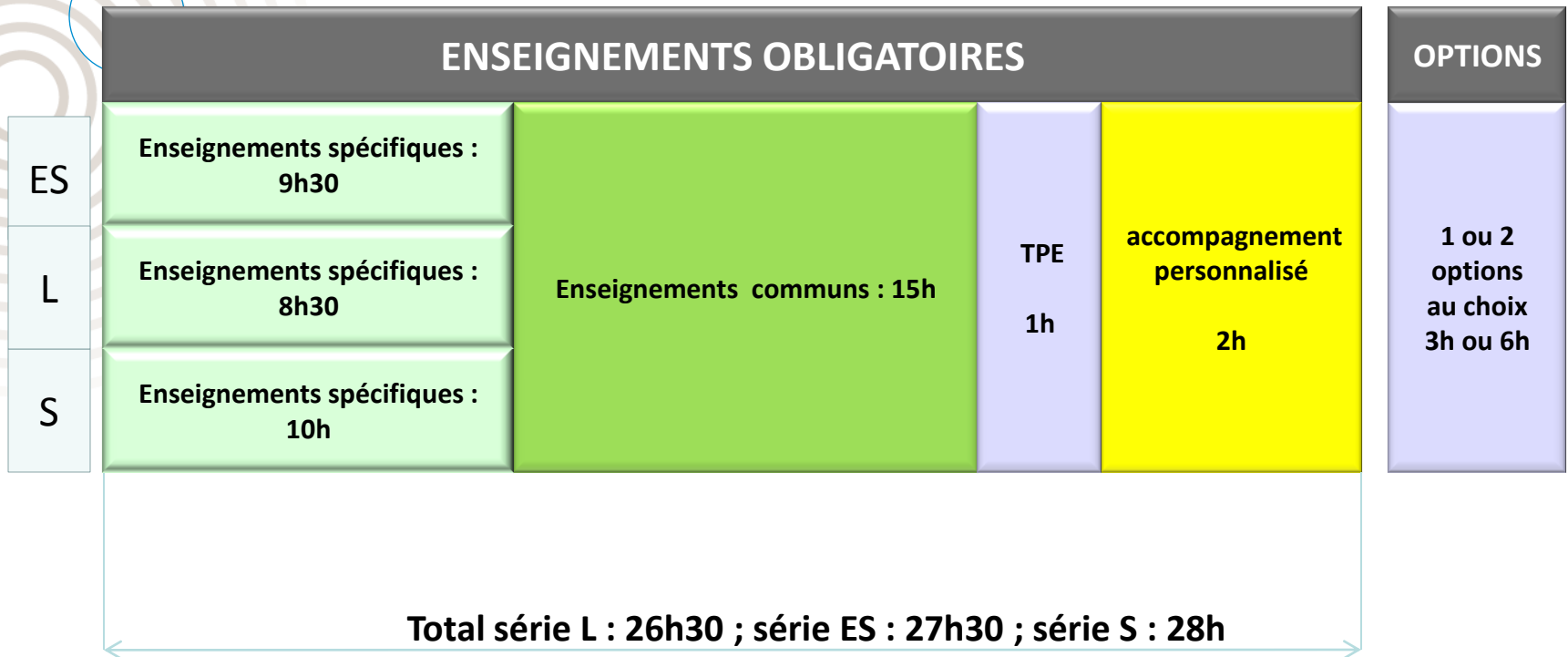
- ❖ Un accompagnement personnalisé de 2 heures hebdomadaires est mis en place dans le cycle terminal de la voie technologique
- ❖ Les enseignements généraux des différentes séries de la voie technologique sont rapprochés dans leurs contenus et leurs objectifs de ceux de la voie générale



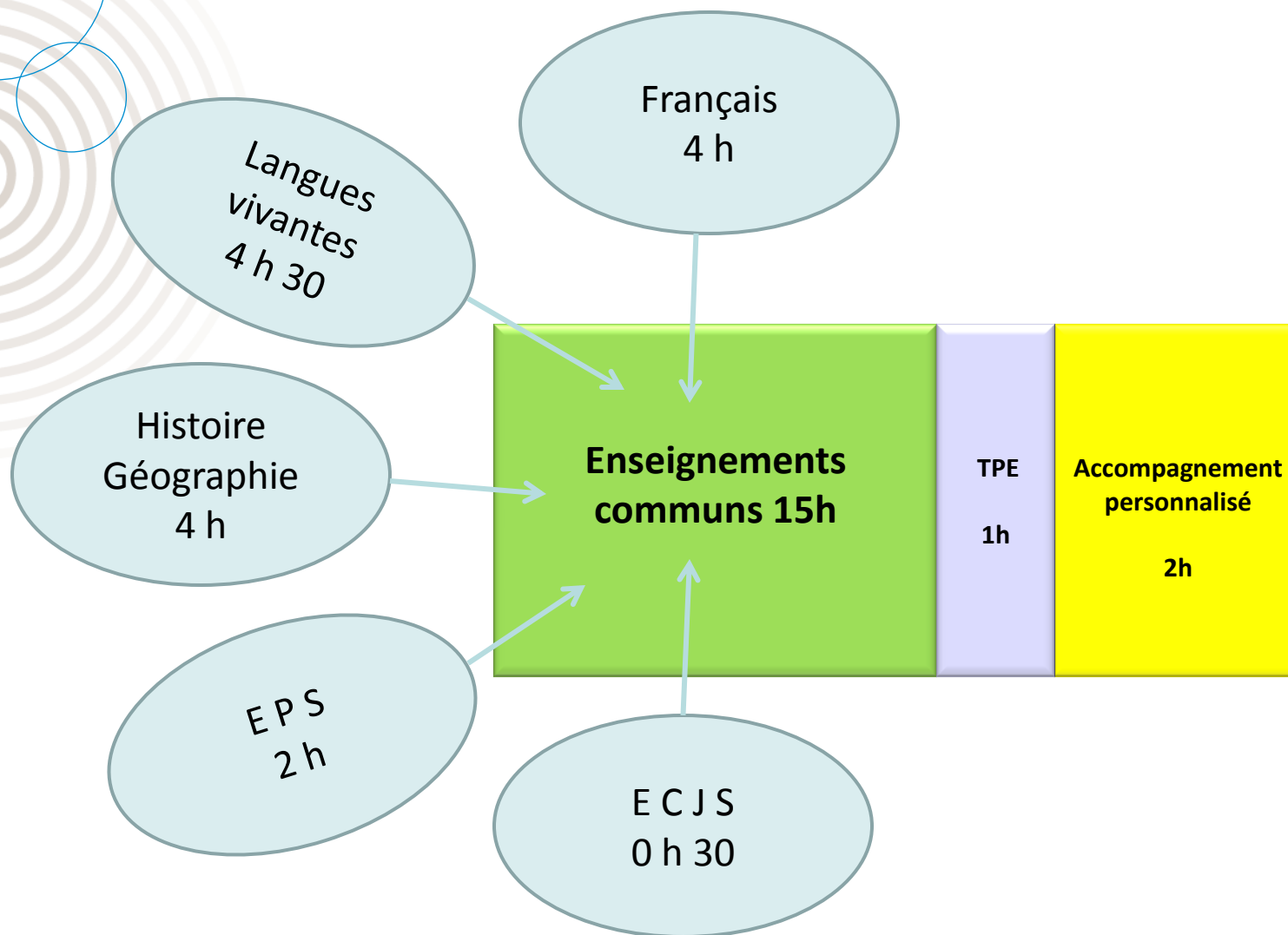
# La réforme du cycle terminal de la voie générale

# LA REFORME DE LA VOIE GENERALE

## CYCLE TERMINAL : LA NOUVELLE CLASSE DE PREMIERE



# CYCLE TERMINAL : LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS DE LA CLASSE DE PREMIERE



# LA NOUVELLE GRILLE DE LA CLASSE DE PREMIERE

Séries générales	ES	L	S
Français	4 h	4 h	4 h
Histoire géographie	4 h	4 h	4 h
Langues vivantes 1 et 2	4 h 30	4 h 30	4 h 30
Education physique et sportive	2 h	2 h	2 h
Education civique juridique et sociale	0 h 30	0 h 30	0 h 30
<b>Total enseignements communs</b>	<b>15 h</b>	<b>15 h</b>	<b>15 h</b>
Mathématiques	3 h		4 h
Sciences [dans la série S, physique (3 h) + SVT (3 h) ou sciences de l'ingénieur (7 h)]	1 h 30	1 h 30	6 h
Sciences économiques et sociales	5 h		
Littérature française		2 h	
Littérature étrangère en langue étrangère		2 h	
<i>Enseignement au choix pour la série L : LV3, approfondissements LV1 ou LV2, langues de l'antiquité, mathématiques, arts (5h), arts du cirque (8h)</i>		3 h	
<b>Total des enseignements de spécialisation</b>	<b>9 h 30</b>	<b>8 h 30</b>	<b>10 h</b>
Accompagnement personnalisé : aide personnalisée, approfondissement, autonomie, acquisition de méthode, prise de note, prise de parole et aide à l'orientation	2 h	2 h	2 h
TPE	1 h	1 h	1 h
<b>Total horaire-élève</b>	<b>27 h 30</b>	<b>26 h 30</b>	<b>28 h</b>
Heures de groupe à effectif réduit dont 0 h 30 réservée pour l'ECJS	7 h	7 h	9 h
<b>Total horaire-professeur</b>	<b>34 h 30</b>	<b>33 h 30</b>	<b>37 h</b>

# Le renforcement de l'histoire-géographie dans le cycle terminal

- En première, un programme commun aux trois séries ES, L et S qui, en histoire, couvre le vingtième siècle et, en géographie, permet de traiter la France et l'Europe, est mis en place. Au total, entre la classe de seconde et celle de première, tous les élèves de la série générale reçoivent plus de 250 heures d'enseignement en histoire-géographie (soit par semaine 3 heures en seconde et 4 heures en première). Dans la série S, l'histoire-géographie fait l'objet d'une épreuve anticipée en fin de première.



- En terminale ES et L un enseignement hebdomadaire de 4 heures en histoire et en géographie sur le monde depuis 1989 (histoire, géographie et géopolitique) et une réflexion particulière axée sur les méthodes et les outils utilisés dans l'enseignement supérieur
- En terminale S, un enseignement hebdomadaire optionnel de 2 heures sur le monde depuis 1989 (histoire, géographie et géopolitique) est proposé aux élèves qui le souhaitent

## CYCLE TERMINAL : LA NOUVELLE CLASSE DE TERMINALE

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES							OPTIONS
ES	Enseignement au choix 1h30	Enseignements spécifiques : 17h	LV1 LV2 4h	EPS 2h	ECJS 0h30	Accompagnement personnalisé 2h	1 ou 2 options* au choix 3h ou 6h
L	Enseignement au choix 3h	Enseignements spécifiques : 15h30					
S	Enseignement au choix 2h	Enseignements spécifiques : 17h30					

Total séries ES et L : 27h00 ; série S : 28h

\* En terminale S, ces options peuvent être prises en plus de l'option d'histoire-géographie



# CYCLE TERMINAL : LA NOUVELLE GRILLE DE LA CLASSE TERMINALE

Séries générales	ES	L	S
Philosophie	4 h	8 h	3 h
Histoire-géographie <i>Dans la série S : 2h en option</i>	4 h	4 h	2 h
Langues vivantes 1 et 2	4 h	4 h	4 h
Education physique et sportive	2 h	2 h	2 h
Education civique juridique et sociale	0 h 30	0 h 30	0 h 30
Mathématiques	4 h		6 h
Sciences physiques			5 h
SVT [ou sciences de l'ingénieur (8 h)]			3 h 30
Sciences économiques et sociales	5 h		
Littérature française		2 h	
Littérature étrangère en langue étrangère		1 h 30	
<i>Enseignements de spécialité au choix :</i> <i>pour la série ES :</i> mathématiques, sciences sociales ou économie approfondie <i>pour la série L :</i> LV3, approfondissements en LV1 ou LV2, langues de l'antiquité, droit et grands enjeux du monde contemporain, mathématiques (4 h), arts (5 h), arts du cirque (8 h) <i>pour la série S :</i> mathématiques, sciences-physiques, SVT, informatique et sciences du numérique	1 h 30	3 h	2h
Accompagnement personnalisé : aide personnalisée, approfondissement, autonomie... en prenant appui sur les disciplines caractéristiques de la série	2 h	2 h	2 h
<b>Total horaire-élève</b>	<b>27 h</b>	<b>27 h</b>	<b>28 h</b>
Heures de groupe à effectif réduit dont 0 h 30 réservée pour l'ECJS	6 h	6 h	10 h
<b>Total horaire-professeur</b>	<b>33 h</b>	<b>33 h</b>	<b>38 h</b>

# LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE AU CHOIX DANS LA NOUVELLE CLASSE DE TERMINALE

**Série ES**

**Sciences sociales**

**Economie approfondie**

**Mathématiques**

**Série L**

**Mathématiques\***

**Droit et grands enjeux du monde contemporain**

**Langues vivantes et langues anciennes**

**Arts**

**Série S**

**Mathématiques**

**Sciences de la vie et de la Terre**

**Physique-chimie**

**Informatique et sciences du numérique**

\*L'enseignement au choix de mathématiques de la série L correspond à l'enseignement obligatoire de mathématiques de la série ES